

Le Lac Saint Jean

VOLUME XIII — No. 29.

ALMA, JEUDI LE 7 JANVIER 1954

ROSAIRE PELLETIER, Rédacteur

1953 EST CHOSE DU PASSE

Revue des événements de l'année qui vient de s'écouler. —

L'année qui vient de se terminer, cela va de soi, avait son cortège d'événements de toutes sortes. D'aucuns parmi ces événements furent heureux, d'autres le furent moins. Nous avons voulu présenter à nos lecteurs un résumé, le plus complet possible, de tous ces événements qui ont contribué à faire de 1953 une année qui n'était pas comme les autres.

JANVIER

A l'occasion des fêtes, le personnel enseignant du collège St-Joseph et de l'École Supérieure Champagnat présentent leurs vœux aux membres de la Commission Scolaire.

M. Justin St-Pierre est nommé gérant du bureau du Service National de Placement à Alma.

La Société de la Croix Rouge, section régionale, s'occupe des sinistrés qui ont été éprouvés par un incendie à la fin de décembre sur la rue Price à Alma.

Environ 1,500 personnes assistent à la bénédiction du Centre de ski du Club Elan au Rang Saguenay.

M. Léonard Pedneault, 52 rue Harvey, gagne le premier prix offert par le Jeune Commerce d'Alma pour la meilleure décoration de Noël; dans la catégorie des commerces, la Maison J.-Isidore Barrette & Fils se classe en tête sur le même pied que Georges-E. Fortin. Pour le concours de vitrine, c'est le magasin Edmond Deschênes meubles, qui remporte la palme.

Me André Gauthier, député fédéral du Lac St-Jean, fait un vibrant discours à Ottawa pour protester contre les causes de divorces.

M. le curé Léo Dufour est le héros d'une belle fête à l'occasion de son départ pour l'Europe.

Le Syndicat National des employés de l'Aluminium de St-Joseph-d'Alma renouvelle sa convention collective de travail avec la Compagnie, et obtient des avantages substantiels.

A la suite du sinistre qui a jeté 82 personnes sur le pavé, à la fin de décembre, on met sur pied à Alma un comité permanent de secours aux sinistrés, avec le concours de la Croix Rouge.

M. Grégoire Savard est élu président du Syndicat des Instituteurs et Institutrices d'Alma.

Carol Brice, contralto de couleur, est longuement applaudie par les membres de la Société des Concerts d'Alma.

La Ville d'Alma cède à l'Association des Taxis un terrain vacant à proximité de l'Hôtel

de Ville pour l'érection d'un kiosque de taxis.

M. Tancrede Harvey est élu président du Cercle Lacordaire; chez les Jeanne d'Arc, la présidence va à Mme Ludger Ratté.

M. Méridé Larouche, de St-Joseph-d'Alma devient le 30e membre du Club des Pionniers de l'Aluminium.

La Ville de St-Joseph-d'Alma présente un bill à la Législature provinciale pour demander l'annexion de Riverbend.

La Société St-Jean-Baptiste régionale met sur pied un cercle d'entraide mortuaire qui aura nom de Cercle des Philanthropes.

A la fin de janvier, soit trois semaines avant la fin de la saison, les Aigles d'Alma sont déjà assurés du championnat.

A l'occasion de la présentation du bill d'annexion de Riverbend, une imposante délégation, représentant toutes les associations de la ville, se rend à Québec.

Les employés du commerce de la région du Saguenay se réunissent à Alma pour uniformiser les conventions collectives dans le Commerce.

La Commission Scolaire d'Alma obtient de l'Assemblée Législative une augmentation de la taxe spéciale qu'elle impose depuis 1950 aux Compagnies situées dans les Villes de Riverbend et de l'Isle Maligène.

Les 106 familles, dont 80 propriétaires du village Talbot, sont annexées à la Ville d'Isle Maligène, par décision du comité des Bills publics de l'Assemblée Législative.

La Commission Scolaire de St-Joseph-d'Alma fonde une caisse scolaire dont les débuts sont très prometteurs.

La Chambre de Commerce des Jeunes d'Alma présente au Conseil de Ville un brillant rapport sur les affaires municipales.

FEVRIER

La Ville de St-Joseph-d'Alma se classe première parmi les villes canadiennes de cinq à dix milles âmes pour les campagnes d'embellissement et de

(Suite à la page 4)

Mme P. E. Tremblay, du village St-Georges, donne naissance à un sixième couple de jumeaux

Lundi dernier à sa résidence. — Les nouveaux-nés furent baptisés mardi à l'église St-Sacrement de Naudville. —

Le cas de Madame Paul-Emile Tremblay, du Village St-Georges, n'a pas fini d'intriguer le monde médical. En effet, cette dernière mettait au monde, lundi dernier, son sixième couple de jumeaux en un peu plus de sept ans de mariage.

Le dernier couple de jumeaux, avant celui de lundi dernier, naissait le 10 décembre 1952. On se rappelle qu'à ce moment là, la nouvelle avait fait son tour du continent, et même le tour des Etats-Unis. On imagine bien que la venue d'un sixième couple dans la famille de M. et Mme Paul-Emile Tremblay sera également

connue du monde entier, puisque déjà les grande agences de presse se sont emparées de la nouvelle, pour le moins unique.

C'est le Dr J.-A. Bergeron, médecin de famille, qui a présidé à la naissance des enfants. Celui-ci nous a déclaré que les nouveaux bébés se portaient bien. Notons que chacun pèse un peu plus de six livres. Quant à la maman, son état est très satisfaisant, mais on l'a quand même transporté à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, pour lui permettre de se remettre plus facilement.

Les derniers jumeaux (un garçon et une fille), ont nom de

Christian et Christiane. Ils furent baptisés mardi après-midi en l'église St-Sacrement de Naudville. Christian a comme parrain et marraine: M. et Mme Napoléon Nolin d'Alma, oncle et tante de la famille. Quant à Christiane, ses parrain et marraine sont: M. et Mme Olivier Cauchon.

M. Paul-Emile Tremblay et Mme Rosa Cauchon se sont mariés en mai 1946 et les enfants sont nés comme suit: Raymond et Raymonde (ce dernier décédé) le 18 février 1947; Ronald et Ronaldo le 18 juillet 1948; Jacques et Jacqueline le 18 juillet 1949; Clément le 27 septembre 1950; Jules et Julien le 10 août 1951; Françoise et Francine le 10 décembre 1952 et enfin Christian et Christiane le 4 janvier 1954.

Le Poste CFGT d'Alma a célébré dignement les Fêtes de Noël et du Nouvel An

Le Poste CFGT d'Alma, dont la popularité est toujours grandissante, peut certes être félicité pour la façon dont il a souligné les belles Fêtes de Noël et du Nouvel An.

En effet, le directeur, M. Lionel Morin, et les annonceurs Jean-Jacques Fortin, Claude Loiselle, Guy Angers et France Fortin ont rivalisé en bon goût dans la préparation d'émissions spéciales appropriées aux circonstances.

C'est ainsi que dans la soirée précédant Noël, les auditeurs de CFGT ont particulièrement apprécié les 5 émissions spéciales réalisées par les 4 annonceurs, de même que "La Grande Nuit" de Félix Leclerc, adaptation radiophonique rendue de façon parfaite par des talents locaux.

Les milliers d'auditeurs du Poste d'Alma ont également fort goûté la radiodiffusion de la Messe de Minuit, directement de l'église St-Joseph-d'Alma. C'était la première fois qu'un tel événement se produisait à Alma.

A l'occasion du Nouvel An, les émissions spéciales furent également de l'avant, mais l'émission qui semble avoir rencontré le plus la faveur populaire, est celle où le public é-

puisque toutes méritent des félicitations. Nous voulons simplement souligner que CFGT a fait tout en son pouvoir pour être dans l'esprit des Fêtes, et cela pour l'édification et l'agrément de ses milliers d'auditeurs.

Nos félicitations vont à M. Lionel Morin, à ses infatigables aides (nous voulons parler des annonceurs), ainsi qu'à tout le personnel en général.

R. P.



Pour la période des Fêtes, Naudville présentait un aspect vraiment digne de circonstances. En effet, chaque maison bordant le Boulevard Dequen et la plupart des rues de la municipalité, était décorée par de magnifiques arbres de Noël aux couleurs variées. Cette photographie fut prise un peu avant Noël, au moment où le Rév. Père Lucien Gaudet, curé de St-Sacrement, procédait à l'inauguration du système d'illumination. Le Pasteur de Naudville est entouré des autorités civiles de la municipalité. (Photo Aurèle Simard, Alma)

Le Lac Saint Jean



Autorisé comme envoi postal de deuxième classe
par le Ministère des Postes, Ottawa.
REDACTION et ADMINISTRATION: 154 Sacré-Coeur
Téléphone: 217

Abonnement: \$2.00 par année
Publié tous les jeudis à St-Joseph-d'Alma
Rédacteur: ROSAIRE PELLETIER

Un mot de la SSJB

LE CULTE DE LA LANGUE

Outil qu'il faut bien entretenir

Fils d'un père qui jamais, je pense bien, n'avait entendu prononcer deux mots anglais et qui, de plus, avait fréquenté l'école tout juste assez pour y apprendre à lire et écrire (il était de la première ou deuxième génération qui a suivi les victimes de l'Institution royale), j'ai tout de même eu le grand bonheur d'avoir pour auteur de mes jours un homme qui avait le sens profondément français.

Mon père possédait le riche vocabulaire précis qui s'est transmis de bouche en bouche, de génération en génération. Il possédait pour toutes choses, surtout pour les outils et instruments de son métier, le terme propre et exact. Paysan fortement racé, il accomplissait sa tâche d'honnête homme comme il parlait, sans détour, sans à-peu-près, tout simplement et tout droit.

Dieu l'a rappelé à lui depuis longtemps déjà; mais jamais n'ai-je manqué de donner en exemple cet homme peu cultivé, il le savait, qui toutefois pourrait, encore aujourd'hui, servir de modèle à plusieurs quand on parle du culte de la langue maternelle.

Car enfin, notre langue, le principal outil que la Providence a mis à notre disposition, si nous ne l'aimons pas, si nous ne la cultivons sans cesse, afin de la posséder mieux, nous rendra-t-elle les services que nous avons droit d'en attendre? N'est-ce pas André Sieffried qui a écrit, dans la préface de "Questions de langage," de Louis Piéchaud: "La langue française, ce bel outil de précision, doit donc être entretenu avec soin, avec le même soin que l'outil de l'artisan, la machine du spécialiste. De même que l'homme bien élevé s'habille élégamment, ou au moins correctement, l'homme bien élevé intellectuellement, l'honnête homme de la tradition s'exprime lui aussi correctement, et, si possible, élégamment. Il se défend de toute négligence, se rappelant que, si ce qui mérite d'être fait mérite d'être dit méritoirement aussi d'être bien dit".

Le malheur veut qu'au Canada français, à cause du voisinage de plus en plus fréquent de l'anglais et à cause, surtout, d'un laisser-aller de plus en plus regrettable, on manifeste de moins en moins le souci de l'élégance et de la précision, de la correction, non pas des mots seulement, mais la correc-

tion grammaticale et syntaxique quand on se sert de l'outil noble entre tous qu'est la langue française.

Des les métiers, en particulier les métiers spécialisés, a-t-on vraiment chez nous le souci d'habiller sa pensée "élégamment, ou au moins correctement"?

Je sais qu'en France, la langue populaire est profondément touchée. Ce n'est pas une raison cependant pour nous refuser à tout effort et ne pas améliorer la langue parlée à tous les degrés de l'échelle sociale. Serait-il vrai que nous n'aurions même pas assez de curiosité intellectuelle pour chercher à posséder très bien le vocabulaire du métier ou de la profession que nous exerçons?

Une rectification s'impose à plusieurs paliers, il va sans dire; mais, de quelques exigences qu'on puisse faire preuve à l'égard des institutions d'enseignement, il n'en reste pas moins que le foyer familial est encore le principal creuset dans lequel se moule l'intelligence du futur citoyen.

Confions à nos maisons d'enseignement des jeunes mieux préparés et elles seront mieux en mesure de fourmer des esprits plus équilibrés, qui auront une plus juste notion des ressources que leur offre la

(Suite à la page 9)

PAUVRE FRANCAIS

"Tankez moi full!"

Existe-t-il une phrase plus charmante que cet assemblage de mots qui ne sont d'aucune langue et que nos automobilistes lancent joyeusement aux garagistes. J'admire beaucoup ces derniers de comprendre et je les trouve bien aimables d'assurer le service dans ces conditions, on veut croire qu'ils prennent pitié de leur client.

Celui qui emploie de telles phrases ne pourra jamais passer pour un aristocrate, quelle que soit la voiture qu'il possède.

Un homme du monde demande simplement de bien vouloir "faire le plein d'essence". Le garagiste aura beaucoup plus de considération pour un client qui prendra la peine de s'exprimer dans un langage choisi, même si la voiture qu'il conduit est vieille de 5 ans.

Le Grammairien

Chronique de l'Ecole des Parents

LA FAMILLE AUX TEMPS DES FÊTES

Causerie prononcée par Madame Philippe Girard lors de la dernière réunion de l'Ecole des Parents d'Alma. — Aspect religieux, familial et social de ces Fêtes. — Le Père Noël. — La crèche de Noël. —

Il est évident que le but de la vie chrétienne est la sainteté. C'est cette pensée que l'Eglise rappelle à la mémoire oublieuse de ses enfants le jour des fêtes.

Préparons nos cœurs et nos âmes à la belle fête de Noël! Pour chacun de nous, quel sera l'aspect religieux, familial et social de cette grande fête?

L'aspect religieux

Préparer nos cœurs et nos âmes par un AVENT de prières et de pénitences. Assister aux trois messes de minuit. Communier aussi avec tous les membres de la famille. Assister à l'Heure Sainte ou à la Messe de Minuit du Premier de l'An.

L'aspect familial

Réveillonner au foyer avec les membres de sa famille. Réciter le chapelet les soirs de Noël, du Premier de l'An et de l'Epiphanie. Demander la bénédiction paternelle le Premier de l'An au matin. Pratiquer la belle vertu de tempérance.

L'aspect social

N'entrons pas dans les tavernes, les grills. Réagissons contre les fêtes organisées dans les buxoux et les usines à l'occasion des fêtes, parce que dans ces réunions souvent l'intempérance et l'immoralité font de nombreuses victimes.

Visitez les pauvres et faites-leur une aumône généreuse. Tâchons de convaincre les gens de faire une crèche de Noël dans chaque foyer et à l'extérieur des foyers, sur les places publiques.

Ravivons la tradition des beaux chants de Noël; enfin remplaçons le Père Noël par "ST-NICOLAS", l'évêque qui apportait des cadeaux aux petits enfants.

Les traditions

Dans chaque famille aux temps des fêtes on voit un arbre de Noël. Pourquoi?

Une tradition des pays scandinaves voulait qu'on illuminât un des arbres de la forêt, le jour du solstice d'hiver, et comme le sapin est l'arbre le plus répandu dans ces régions, c'était généralement un sapin qui était choisi. Il faut attendre la guerre de 1870 qui met la cause de l'Alsace à l'honneur, pour que les traditions alsaciennes pénètrent en France et que l'habitude d'illuminer un sapin à Noël se répande partout. Avant l'apparition de l'arbre de Noël chez nous, les enfants tendaient leurs bas, le plus long, naturellement, près du foyer ou au pied du lit. L'Enfant-Jésus venait y déposer des friandises et un cadeau. Coutume qui avait un charme particulier. Gardons-la.

La bûche de Noël, pourquoi

C'est aussi une très vieille tradition qui remonte au temps

où l'on fêtait le solstice d'hiver. On garnissait la cheminée d'une énorme bûche. Le tronc majestueux d'un vieux noyer, qui se consumait seul, durant les plus longues nuits de l'hiver. Il y avait tout un cérémonial qui accompagnait le nettoyage de la grande cheminée, et le moment où l'aïeul, le chef spirituel de la famille, mettait le feu au tronc. De nos jours l'usage est resté de la bûche qui réchauffe le cœur et le corps des hommes, mais en nos pays de chauffage central, on préfère la bûche recouverte de crème, au tronc du vieux noyer!

Pourquoi le réveillon?

Au retour de la Messe de Minuit, après la longue marche dans le froid, les corps ont besoin de se mettre à l'unisson de la joie des cœurs. Autrefois, on ne mangeait au retour de la Messe de Minuit, qu'un peu de bondin chaud assaisonné de vin blanc, réminiscence toujours du temps où l'on fêtait le solstice d'hiver en "tuant le cochon", et puis on s'en allait dormir, car le vrai réveillon s'était pris avant la messe, permettant de parcourir le long trajet jusqu'à l'église, après le jeûne très strict de la journée de vigile; aussi tout en respectant l'abstinence, la table était-elle chargée de mille bonnes choses qui donnaient déjà un avant-goût des joies du lendemain.

Le Père Noël a aussi son histoire

Le Père Noël est le successeur de ST-NICOLAS, qui a sa fête le 6 décembre, ayant décidé de quitter le monde, avait distribué tous ses biens aux enfants de son quartier. L'usage s'était répandu, en souvenir de ce geste, de récompenser les enfants sages, le 6 décembre. Peu à peu, ces récompenses ont été conservées dans les familles pour être distribuées le jour de la fête de l'enfance, par excellence: — "NOEL"; et c'est Jésus qui glissait les jouets dans les sabots et les bas. Mais pour l'aider dans cette tâche bien lourde pour un Nouveau-né on continue à faire appel à St-Nicolas, qui a pris l'habit rouge de "Santa Claus".

La crèche de Noël, pourquoi?

C'est un miracle qui a marqué la reconstitution de la première crèche en 1223. Trois ans avant sa mort, St-François d'Assise obtint du Pape, la permission de construire dans la Grotte de Gratio, une crèche. "Je souhaiterais dif-il, qu'il me fut donné une fois de commémorer en figure la naissance du Fils de Dieu et de voir de mes propres yeux, combien pauvre et misérable, Il a voulu naître par amour pour nous". Il vint une foule nombreuse à cette reconstitution et les assistants vi-

(Suite à la page 9)

Ministère de la Santé,

Unité Sanitaire d'Alma.

VOTRE SANTE

Chères lectrices,

Comme promis, nous commençons aujourd'hui cette série d'entretiens consacrés aux mamans qui viennent de franchir le seuil de la maternité.

Avant de vous parler moi-même d'Hygiène pré-natale, je voudrais cependant vous réserver, et c'est le point capital de notre entretien cette semaine: "une entrevue avec votre médecin". Il est le premier à qui vous devez confier votre état; c'est lui qui veillera sur votre santé et celle de votre enfant dans les mois à venir; il importe donc que vous vous en remettiez à lui le plus tôt possible.

En vous parlant ainsi de "visite à votre médecin", je m'en voudrais d'éveiller vos craintes et de faire naître chez vous l'idée de maladie. On peut bien visiter son médecin parce qu'on est malade; mais on ferait mieux de le visiter pour ne pas l'être. D'ailleurs, vous savez toutes que la grossesse n'est pas une maladie, mais l'épreuve de l'intégrité de votre organisme; et c'est là l'important: se préparer à bien traverser cette épreuve.

Malheureusement, nos moeurs actuelles ne nous permettent guère d'accumuler des forces en prévision des besoins futurs; ainsi, dès que la nature impose une tâche exceptionnelle, notre organisme peut révéler certaines faiblesses contre lesquelles il importe de se garantir.

En plus de vous rassurer sur votre bon état de santé, votre médecin révélera dès les débuts, s'il y a lieu, à certaines déficiences physiques; il dissipera vos craintes ou toute autre angoisse que pourrait vous causer une compréhension insuffisante de votre état. D'ailleurs, soyez assurées qu'il aura toujours des recommandations particulières à faire à chacune de vous.

Certaines mamans ne se soucient aucunement de recourir au médecin, sauf en cas de complications spéciales; alors, il est souvent trop tard. La réalité a trop souvent démontré que des accidents graves touchant la mère et l'enfant auraient pu être évités facilement par des simples précautions et la surveillance attentive du médecin.

Alors, mamans, pour que cette période de votre vie ne soit en rien assombrie, pour que vous la traversiez sûrement et sans entrave, adoptez tout de suite un mode de vie fondé sur des principes d'une excellence reconnue, établis par ceux qui se sont donnés mission de veiller sur votre Santé et celle des vôtres.

Sincèrement,

Votre Educatrice-hygiéniste

LUCIE COTE

ABONNEZ-VOUS
AU "LAC-SAINT-JEAN"



ALMA, JEUDI LE 7 JANVIER 1954

Le Lac Saint Jean

Les propriétaires de taxis de Dolbeau étudient les bienfaits de l'Association

Le Conseil Municipal de Dolbeau entend faire son devoir. —

Convoqués à l'Hôtel de Ville de Dolbeau les propriétaires de taxis étudièrent longuement l'opportunité de s'organiser et de se règlementer de la même façon que la plupart des municipalités de la région.

La majorité étaient en faveur de telle réglementation mais quelques-uns s'y opposèrent pour des raisons faciles à comprendre.

Le Maire de Dolbeau, M. Armand Vézina exposa nettement le point de vue du Conseil qui ne pouvait se soustraire à la grave obligation de protéger la population en assurant au public voyageur toute la sécurité morale et corporelle auxquelles il a droit.

Il encouragea fortement ceux qui sont pour l'ordre et pour le réhaussement de leur profession, à s'organiser en comptant sur l'entière coopération de l'autorité qui verra à les protéger, à diminuer le nombre actuel des voitures et à règlementer la profession de façon à ce que tous puissent vivre honorablement sans avoir recours à d'autres expédients.

Le chef de police, M. Lozier était présent et il promit son entière collaboration pour assurer le respect des règlements et la protection des taxis honnêtes.

Le technicien, M. Augustin

Tremblay exposa tous les avantages qu'il y avait à agir dans le sens proposé; il expliqua la manière de procéder; il souligna les difficultés à surmonter avec la conclusion que personne pouvait se soustraire actuellement à leurs responsabilités et qu'il fallait agir vite, sans se soucier des égoïstes à courte vision qui pensent ne rien devoir à la société et qui croient que celle-ci n'existe que pour servir les intérêts mesquins.

M. Silvenic Lalancette fut nommé président et M. Yvan Allard, secrétaire.

M. l'abbé Bernard Nadeau, conseiller moral diocésain des associations patronales au Saguenay fit part aux intéressés de sa sollicitude envers les chauffeurs de taxis qui vivent dans des conditions fort pénibles et dans un état d'insécurité lamentable.

Toutefois, dit-il, il importe pour eux de s'aider et de s'aider de la seule façon qui soit effective, c'est-à-dire en adhérant à leur association et en lui accordant leur entière collaboration. Il est certain, continua-t-il, que les affaires sont moins bonnes et que nous devons tenir compte de la réalité présente dans l'élaboration de nos projets d'avenir.

(Suite à la page 8)

Messe de Minuit très solennelle à Ste-Croix

La messe de Minuit a été célébrée en l'église de Ste-Croix avec une solennité sans précédent cette année. La messe était chantée par le Curé de la paroisse M. l'abbé Lucien Gaudreault, D.T. assisté de MM. les abbés Roland Tremblay et Rosaire Côté, comme diacre et sous-diacre, étudiants en Théologie au Grand Séminaire de Chicoutimi, tous deux enfant de la paroisse, ce qui donnait à l'office un cachet tout particulier et un caractère vraiment touchant.

C'était la première fois depuis l'érection de la paroisse (1911) que se célébrait la Messe de Minuit avec ministre sacrés. Les fidèles ont admiré et se sont réjouis à la fois de voir deux de leurs revêtus des éclatants draps d'or et officier à l'autel avec le prêtre.

Une chorale de jeunes nouvellement formée s'était jointe à l'ancienne pour faire les frats du chant.

La Messe du Jour fut chanté par M. l'abbé La-Gonzague Tremblay de St-Jérôme.

Dans l'après-midi, comme par les années passées, eut lieu à l'église la bénédiction des enfants après laquelle tous se rendirent à la Salle du Couvent pour assister au dépouillement d'un Arbre de Noël organisé par la Société des Artisans.

Certificats d'Honneur remis lundi dernier aux 7 gouverneurs honoraires de l'Hôpital d'Alma

M. le Chanoine Ludger Gauthier préside la cérémonie au presbytère d'Alma.

Une belle cérémonie s'est déroulée lundi dernier au presbytère d'Alma, alors que M. le chanoine Ludger Gauthier, curé de St-Joseph d'Alma et président honoraire de la Campagne de Souscription pour l'Hôpital d'Alma, a remis les certificats d'honneur aux sept gouverneurs-honoraires de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

Ces gouverneurs honoraires sont: le Dr Antonio Auger, le Dr Maurice Gagnon, le Dr Rémi Aubé, le Dr Ls-Georges Bergeron, le Dr François Cliche, M. Edmour Tremblay, qui a le contrat de l'Hôpital d'Alma, ainsi que M. Edmond La-

voie, propriétaire de l'Hôtel Royal à Alma.

Rappelons que pour être gouverneur honoraire, il faut avoir souscrit une somme de \$5,000. à la campagne actuellement en cours.

A l'issue de la cérémonie, le président de la campagne, M. Paul-Emile Harvey, a félicité les gouverneurs honoraires, et a rappelé que la campagne se continuera encore pendant un certain temps, pour permettre aux aides bénévoles de compléter leur travail de sollicitation.

Les sollicitateurs reprendront leur travail mardi prochain.

Emprunt de \$25,000. de St-Gédéon

Cette paroisse du Lac St-Jean vend une émission de \$25,000. séries 20 ans à 4-4½-5%.

La paroisse de St-Gédéon, comté de Lac St-Jean-Est, a vendu, lundi matin, 21 décembre, une émission de \$25,000 d'obligations par séries vingt ans. L'emprunt, comprenant \$10,000 à 4% 1954-63, \$7,500 à 4½% 1954-68 et \$7,500 à 5% 1969-73, a été adjugé à un syndicat composé de J.-E. Laflamme, Ltée, La Corporation de Prêls de Québec et Grenier, Ruel & Cie, Inc., au prix de 90.25. Le loyer net de l'argent emprunté est donc de 5.928%.

C'est en novembre 1952 que la corporation avait effectué sa transaction précédente sur le marché des obligations municipales. Elle avait vendu alors \$94,000 de titres à 4-5% séries 12 ans, au prix de 92, soit un coût net de 6.046%.

Les nouveaux titres portent la date du 1er mai 1953 et ils échoient du 1er mai 1954 au 1er mai 1973 inclusivement, l'intérêt semi-annuel étant payable les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Les obligations peuvent être remboursées avant échéance. Le capital et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Québec, à Montréal ou à St-Jérôme (Métabetchouan). L'emprunt est contracté pour l'exécution de travaux d'aqueduc. Il est fait en vertu du règlement no. 98.

Pour 1953, l'évaluation impossible de la paroisse est de \$913,447. La dette consolidée nette de la corporation, le 31 décembre dernier, se chiffrait par \$153,250 dont \$149,050 pour les services publics. En 1952, St-Gédéon avait une population de 934 âmes.

Patinoire pour les jeunes à Ste-Croix

(DNC) — Les jeunes de notre Village peuvent maintenant jouir d'une patinoire assez vaste organisée grâce à l'initiative de notre Curé. Un terrain, à cette fin a été acheté, et un comité de loisirs est en formation.



1953 est chose...

(Suite de la première page)

prévention des incendies.

La Compagnie du Téléphone Saguenay-Québec fait un exposé des travaux exécutés jusqu'à date et donne un aperçu de son programme futur pour Alma: environ un demi million d'ici deux ans.

Gaétan Hudon, élève de vérification, se classe premier pour son travail sur l'illumination d'Alma, lors d'un concours organisé par l'Amicale Mariste.

Les Professeurs et les Parents d'Alma se rencontrent pour la première fois à l'École Supérieure Marguerite Bourgeoys.

Par l'entremise du Dr Ant. Auger, député provinciale du Lac St-Jean, le gouvernement provincial accorde un octroi de \$3,000, aux sinistrés d'Alma.

Selon le rapport de M. Paul Simard, chef du département électrique de la municipalité, il se perd environ un million de kilowatts par année en raison du mauvais état du réseau électrique.

Comme résultat de la demande d'annexion de la Ville de Riverbend, la Ville d'Alma recevra \$37,000 par an, pendant 20 ans, de la Ville de Riverbend.

M. Lucien Tremblay se classe premier pour les sauts dans un concours régional tenu à Alma.

L'Harmonie d'Alma, sous la direction du Rév. F. Gabriel-Marcellin, remporte un beau succès avec son premier concert de l'année.

M. l'abbé Roch Pedneault, fils de M. et Mme Léonard Pedneault d'Alma, chante sa première messe, en l'église paroissiale.

La pire tempête de l'hiver surprend les automobilistes et cause des embouteillages sur toutes les routes.

Le Rév. Père Ourousoff, jé-

suite russe, présente une captivante causerie sur le Communisme, sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste d'Alma.

La Compagnie du Téléphone publie un nouvel index pour la Ville d'Alma, à la suite des nouveaux changements survenus depuis quelques temps.

Mtre André Gauthier, député fédéral du Lac St-Jean, explique la formation du Parlement canadien, devant les membres du Jeune Commerce d'Alma, au cours d'un souper à l'Hôtel Union.

Un incendie cause des dommages considérables à la propriété de M. Théodore Fortin, sur la rue Sauvé.

Mlle Cécile Noël, technicienne du Ministère Provincial de l'Agriculture, donne des cours de tissage aux Dames Fermières de l'Isle Maligne.

M. Jules Collard part pour l'Europe, afin de conclure certains arrangements pour la venue d'une industrie européenne à Alma.

La Coopérative des Consommateurs, la Paroissiale, se classe en tête de toutes les Coopératives du Québec, pour le plus gros chiffre d'affaires.

Après avoir vaincu les Castors de Dolbeau, en huit parties, les Aigles passe en final contre les As de Jonquière.

MARS

Le pianiste compositeur George Savaria est l'artiste invité lors du premier concert de la section artistique de la Société St-Jean Baptiste d'Alma.

M. le pro-maire Arthur Harvey est nommé par la Ville pour accompagner la délégation du Conseil d'Orientation Economique du Saguenay, qui va à Ottawa pour démontrer la nécessité de construire le chemin de fer Chibougamau-St-Félicien.

M. Charles-Henri Larouche est élu président du mouvement Ouvrier Catholique d'Alma.

Mme Pierre Dallaire, de Québec, meurt subitement à la suite d'un accident d'automobile à Naudville.

La Mi-Carême sur glace, présentée à l'Aréna d'Alma remporte un magnifique succès, et Mlle Thérèse Tremblay, candidate de l'Hôtel Union est élue Reine des Sports.

Après avoir éliminé les As de Jonquière, les Aigles d'Alma s'attaquent aux Castors de Ste-Thérèse pour le championnat senior provincial.

Les Aigles, après avoir disposé du Ste-Thérèse, sont déclarés champions du Québec.

AVRIL

M. l'ingénieur H.-J. Lemieux devient le premier président du nouveau Club Richelieu d'Alma.

La Société St-Jean Baptiste obtient un grand succès en présentant à ses membres le grand violoniste canadien Arthur Leblanc, pour le troisième concert de la saison.

On fonde à Alma une Association de Loisirs pour tous les étudiants de notre région, avec siège social à Alma.

Le Conseil de Ville d'Alma met sur pied une Commission Municipale de l'Habitation.

La Société St-Jean Baptiste d'Alma souscrit \$2,500, pour

venir en aide à la fanfare.

M. le Dr Pierre Jobin, de Québec, est le conférencier d'honneur au premier dîner du Club Richelieu d'Alma.

La Société des Concerts présente le violoniste Gherard Kander.

La bénédiction et l'inauguration de la Bibliothèque d'Alma donnent lieu à une impressionnante cérémonie en présence de nombreux dignitaires religieux et laïcs.

Roland Girard, populaire joueur de hockey des Aigles, est le héros d'une belle fête organisée par ses amis.

95% des propriétaires de Naudville se prononcent en faveur d'un emprunt de \$100,000 pour l'aqueduc et les trottoirs.

Le parti Conservateur réunit ses membres aux cours d'un grand souper à l'Hôtel Royal.

Le Jeune Commerce d'Alma organise la Semaine de la Sécurité de la route à Alma.

MAI

La petite Maîtrise d'Alma donne son premier concert à l'Hôtel de Ville et remporte un grand succès.

Le Conseil de Ville d'Alma demande au Ministre de la Voirie de parachever la route Hébertville-Québec.

Mlle Colette Guay d'Alma, prend le voile chez les Carmélites de Québec.

M. Gaston Dufour, gérant de l'Aluminum Company à l'Isle Maligne, parle des origines de l'aluminium devant les membres du Club Richelieu d'Alma.

M. Georges-Henri Fortin, président des Lacordaires, reçoit son bouton de dix ans.

M. l'abbé Charles Bouchard, parle des Foyers Rafistolés, à l'École des Parents d'Alma.

S. Exc. Mgr Melançon, en visite à Alma pour la Confirmation, se rend chez M. et Mme Paul-Emile Tremblay, du Village St-Georges, les heureux parents de cinq couples de jumeaux.

Jean-Claude Plouffe, de St-Jérôme, prononce un vibrant discours sur le nationalisme, lors de la fête de Dollar à Alma.

L'Exposition Industrielle et Commerciale d'Alma est ouverte par une grande inauguration officielle, au cours de laquelle, plusieurs allocutions sont prononcées par S.H. le Maire, MM. les députés et les présidents des Chambres de Commerce.

JUIN

Jean-Marie Gagné, Bertrand Godin, Bertrand Boily et Antonio Tremblay partent pour un voyage de 20,000 milles qui les conduira jusqu'au Mexique. Ils voyagent dans un "taco" appelé "La Tortue".

Mlle Sylvaine Picard, diseuse et chanteuse à la radio et au théâtre, une jeune artiste d'Alma, remporte un succès éclatant lors d'un concert offert par la Société St-Jean Baptiste d'Alma.

M. René Maltais remporte le concours de sciage organisé par le Jeune Commerce d'Alma, lors de l'Exposition Industrielle.

Un incendie cause des dommages d'environ \$25,000 à la propriété de M. Lucien Naud à Naudville.

A la suite des succès obtenus par la Ville d'Alma lors des campagnes de préventions des incendies, l'on obtient une importante réduction des taux d'assurance à Alma.

La Caisse Populaire d'Alma se classe deuxième parmi les caisses régionales, avec un actif de près de \$1,000,000.

Trois enfants de nos villes soeurs montent à l'autel pour la première fois. Ce sont: M. l'abbé Guy Gagné, à Alma; M. l'abbé Robert Simard, à Naudville et M. l'abbé Claude Audet, à l'Isle Maligne.

M. Lester C. Pine, de Roselle Park, New Jersey, est reçu officiellement comme premier touriste par le Syndicat Touristique du Lac St-Jean.

La deuxième Exposition Industrielle et Commerciale, organisée par la Chambre de Commerce des Jeunes et la Chambre Senior, se termine après avoir reçu 35,000 visiteurs.

Un incendie cause des dommages d'environ \$35,000 à l'Aréna d'Alma.

Les contribuables d'Isle Maligne approuvent par referendum un emprunt de \$340,000 pour l'aqueduc, les égouts et les autres services dans les quartiers Talbot et Père Dequen.

MM. William Cyr et Charles Bouchard, tous deux d'Isle Maligne, deviennent membres du club des pionniers de l'aluminium.

Le Conseil de Ville d'Alma approuve la construction d'un aqueduc au coût de \$200,000 qui pourrait alimenter une population de 50,000 personnes et pourrait fournir l'eau à Naudville, Riverbend et Alma.

Les Chevaliers de Colomb du quatrième degré, tiennent leur picnic annuel au Gîte, sous la présidence de M. Charles Maltais, Fidèle Navigateur.

L'ouverture des terrains de Jeux, pour la troisième année consécutive donne lieu à une belle cérémonie, sous la direction de l'O.T.J.

Les Chambres de Commerce et les Conseils Municipaux d'Alma et St-Gédéon demandent la construction d'un Boulevard entre ces deux municipalités.

Le Rév. F. Marie-Charles, part pour les missions Maristes du Nyassa.

La Ville d'Isle Maligne célèbre avec grande solennité les fêtes du couronnement. La messe pontificale est chantée à cet endroit par Don Huet, abbé Mitre de la Trappe de Mistassini.

M. Lionel Martel perd la vie dans des circonstances tragiques à l'usine de Saguenay Power à l'Isle Maligne.

M. J.-A. Langlois, est réélu pour un quatrième terme, Grand Chevalier du Conseil de l'Isle Maligne.

Jean-Guy Perron, de la rue Sacré-Coeur à Alma, se noie dans le Lac St-Jean, près de St-Gédéon.

S.H. le maire Paul Levasseur refuse à une forte délégation, de se porter candidat du Parti Progressiste-Conservateur.

M. J.-L.-H. Dubé, gérant de la Cie du Téléphone, prononce une conférence devant les membres de l'Association professionnels des Industriels, en congrès à Alma.

(Suite à la page 7)

Cartes Professionnelles

Dr Raymond Grenon

CHIRURGIEN - DENTISTE

Bureau: Edifice Michaud

ALMA — Tél.: 251

REGIS NADEAU

Optométriste

Examen de la vue

Bureau: Edifice Caisse Populaire

Ch. 106 — ALMA — Tél.: 283

GAGNON & BERGERON

Comptables agréés

L.-G. GAGNON, B.A., L.S.C., C.A.

P.-A. BERGERON, B.A., L.S.C., R.I.A., C.A.

23, Racine-Est - Edifice Murdoch CHICOUTIMI — Tél.: 4-4369

GAUTHIER & FALARDEAU

Avocats et procureurs

Ls.-P. FALARDEAU, B.A.L.L.L.

A. GAUTHIER, B.A.L.L.L., M.P.

Bureau: Edifice Michaud

ALMA — Tél.: 196a2

J.-AIME FORTIN

B.A., L.L.L.

NOTAIRE

Cessionnaire du greffe de feu le Notaire J.-A. Gingras

Directeur de l'Union St-Joseph du Canada

ST-JOSEPH-D'ALMA

Comté Lac St-Jean, P.Q.

TEL.: 594

Dr J.-V. GARNEAU

CHIRURGIEN - DENTISTE

112, rue St-Joseph

ALMA

J.-Edgar Tremblay

AVOCAT

Bureau: Edifice Caisse Populaire

Ch.: 112-114 - ALMA - Tél.: 134

Dr Maurice-A. Gravel

CHIRURGIEN - DENTISTE

Téléphone: 135

121, Rue Collard — ALMA



CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE ROBERVAL

AVIS PUBLIC

Nous, soussignés, J.-E. Côté, sec.-trés. de la Ville de St-Joseph-d'Alma, et Joseph Larouche, maire de la Municipalité de St-Joseph-d'Alma "Paroisse", certifions par les présentes ce qui suit, et donnons également avis de ce qui suit:

- (1) — Les copies des règlements portant les numéros 154 et 155 des règlements de la Ville de St-Joseph-d'Alma annexées au présent avis sont des copies conformes des règlements qui seront pris en considération par le conseil municipal de la Ville de St-Joseph-d'Alma pour approbation définitive après expiration de trente (30) jours à dater de la date de l'affichage du présent avis.
- (2) — Les électeurs-proprétaires ayant qualité pour voter, et dont les biens sont situés dans la partie de la Municipalité de St-Joseph-d'Alma "Paroisse" qui sera annexée, sont convoqués à une assemblée publique qui sera tenue le 25 janvier 1954, à 10 heures de l'avant-midi, à la Salle St-Jean-Baptiste, à St-Joseph-d'Alma, afin de prendre les dits règlements en considération et de les approuver ou de les rejeter.

Et nous avons signé les présentes, à St-Joseph-d'Alma, ce 5e jour de janvier 1954.

(Signé) J.-E. COTE, secrétaire-trésorier
de la Ville de St-Joseph-d'Alma

(Signé) JOSEPH LAROCHE, maire de la
Municipalité de St-Joseph-d'Alma "Paroisse".

COPIE CERTIFIEE,
J.-E. COTE, sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE ROBERVAL
LA VILLE DE ST-JOSEPH-D'ALMA

REGLEMENT No. 154

Ayant pour objet l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de St-Joseph-d'Alma désigné sous le nom de "Village St-Georges" et de lots situés dans le Rang Saguenay.

LUNDI LE SEPT DECEMBRE MIL NEUF CENT CINQUANTE-TROIS :
Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de St-Joseph-d'Alma, tenue à l'endroit et aux heures ordinaires des séances; sont présents: Son Honneur le Maire, M. Paul Levasseur et MM. les échevins J.-Edm. Martel, Art. Harvey, Albert Fortin, Lucien Collard, Phil. Girard, Laurent Simard et Roméo Fortin.

Le règlement suivant est adopté en première lecture, comme suit:

ATTENDU QUE, depuis quelques années, la Ville de St-Joseph-d'Alma se développe continuellement et que son territoire doit être agrandi pour faire face à la situation;

ATTENDU QUE ce développement est particulièrement intense du côté Est et du côté Nord-Ouest du territoire actuel de la Ville;

ATTENDU QUE nombre de propriétaires intéressés demandent l'annexion de leurs propriétés à la Ville de St-Joseph-d'Alma, afin d'obtenir les services municipaux qui leur sont indispensables;

IL EST PROPOSE par l'échevin Lucien Collard,

SECONDE par l'échevin Roméo Fortin

ET RESOLU A L'UNANIMITE

QU'UN règlement, portant le No. 154, soit et est adopté et qu'il soit décrété par le dit règlement, comme suit:

(1) — La Ville de St-Joseph-d'Alma annexe à son présent territoire, tel que décrit et déterminé par des lettres patentes, en date du 17 décembre 1924, les territoires suivants, situés entièrement dans la municipalité de la Paroisse de St-Joseph-d'Alma:

a) Un territoire situé dans le Canton Labarre, comprenant en référence au Cadastre Officiel pour ledit Canton, tous les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, cours d'eau ou parties d'iceux, renfermés dans les limites suivantes, à savoir:

Partant du point d'intersection de la ligne séparative des lots numéros 1a et 2a du Rang Saguenay du Canton Labarre avec la ligne séparative du lot numéro 37 du Rang IV du Canton Labarre susdit et du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit; de là, passant par les lignes et démarcations suivantes en continuité les unes des autres; la ligne séparative des lots numéros 1a et 2a et 1b et 2a du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit, soit la limite Est de la Ville de St-Joseph-d'Alma jusqu'à la Rive Sud de la Rivière Petite Décharge; la Rive Sud de la Rivière Petite Décharge sur la largeur des lots numéros 2a, 2b, 3a et 3b du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit. la ligne séparative des lots numéros 3b et 4a du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit jusqu'à la ligne séparative du lot numéro 37 du Rang IV du Canton Labarre susdit et du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit; la ligne séparative du lot numéro 37 du Rang IV susdit et du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit sur la largeur des lots numéros 3b, 3a, 2b et 2a du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit jusqu'à son point d'intersection avec la ligne séparative des lots numéros 1a et 2a du Rang Saguenay du Canton Labarre susdit, point de départ.

Lequel territoire à être détaché de la Municipalité de St-Joseph-d'Alma Paroisse dans le Comté de Lac St-Jean-Est pour être annexé à la Ville de St-Joseph-d'Alma dans le Comté Municipal de Lac St-Jean-Est.

b) Un territoire situé dans le Canton Signay et dans l'Île d'Alma, Canton Delisle comprenant en référence au Cadastre officiel pour lesdits cantons, tous les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, cours d'eau ou parties d'iceux renfermés dans les limites suivantes, à savoir:

Partant du point d'intersection de la limite Ouest de la Ville de St-Joseph-d'Alma, soit la ligne séparative des lots numéros 18b et 19a du Rang IX du Canton Signay, avec la limite Sud de la Ville de Riverbend; de là, passant par les lignes et démarcations suivantes en continuité les unes des autres: la limite Ouest de la Ville de St-Joseph-d'Alma, soit la ligne séparative des lots numéros 18b et 19a et la ligne séparative des lots numéros 18a et 19a du Rang IX du Canton Signay susdit jusqu'à un point situé dans cette dite ligne séparative et à une distance de cent (100.0) pieds au Sud de la ligne Sud du Chemin du Rang IX du Canton Signay susdit (Rue St-Joseph). la ligne partant de ce dit point, traversant les lots numéros 19a et 19b du Rang IX du Canton Signay susdit pour joindre en ligne droite un point situé dans la ligne séparative des lots numéros 19b et 20a du Rang IX du Canton Signay susdit et à une distance de cent (100.0) pieds au Sud de la ligne Sud du chemin du Rang IX du Canton Signay susdit; la ligne partant de ce dit point, traversant le lot numéro 20b du Rang IX du Canton Signay susdit pour joindre en ligne droite un point situé dans la ligne séparative des lots numéros 20b et 20c du Rang IX du Canton Signay susdit et à une distance de cent (100.0) pieds au Sud de la ligne Sud du chemin du Rang IX du Canton Signay susdit; la ligne partant de ce dit point, traversant le lot numéro 20c du Rang IX du Canton Signay susdit pour joindre en ligne droite un point situé dans la ligne séparative des lots numéros 20a et 20b du Rang IX du Canton Signay susdit et à une distance de cent (100.0) pieds au Sud de la ligne Sud du chemin du Rang IX du Canton Signay susdit; la ligne partant de ce dit point, traversant le lot numéro 20b du Rang IX du Canton Signay susdit pour joindre en ligne droite un point situé dans la ligne séparative des lots numéros 22 et 23 du Rang IX du Canton Signay susdit et à une distance de cent (100.0) pieds au Sud de la ligne Sud du chemin du Rang IX du Canton Signay susdit; la ligne séparative des lots numéros 22 et 23 du Rang IX du Canton Signay susdit à partir de ce dernier point jusqu'à son point d'intersection avec la Rive Sud de la Rivière Petite Décharge; la ligne partant de ce dit point d'intersection pour joindre en ligne droite le point d'intersection de la Rive Nord de la Rivière Petite Décharge avec la ligne séparative des lots numéros 12 et 13a du Rang I de l'Île d'Alma, Canton Delisle; la ligne séparative des lots numéros 12 et 13a du Rang I de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit; la ligne séparative des lots numéros 12 et 13a du Rang II de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit. la ligne séparative des Rangs II et III de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit jusqu'à la ligne séparative des lots numéros 12 et 13 du Rang III de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit; la ligne séparative des lots numéros 12 et 13 du Rang III de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit jusqu'à la Rive Sud de la Rivière Grande Décharge; la Rive

Sud de la Rivière Grande Décharge jusqu'à la ligne séparative des lots numéros 11 et 12 du Rang III de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit, soit la limite Ouest de la Ville d'Isle Maligne. la ligne séparative des lots numéros 11 et 12 du Rang III de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit, soit la limite Ouest de la Ville d'Isle Maligne susdite jusqu'à la ligne séparative des Rangs II et III de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit; la ligne séparative des Rangs II et III de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit, soit la limite de la Ville d'Isle Maligne susdite jusqu'à la ligne séparative des lots numéros 11 et 12 du Rang II de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit, soit la limite Ouest de la Ville d'Isle Maligne susdite; la ligne séparative des lots numéros 11 et 12 du Rang II de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit ou limite Ouest de la Ville d'Isle Maligne susdite jusqu'à la limite Sud de la Ville d'Isle Maligne susdite; la limite Sud de la Ville d'Isle Maligne susdite jusqu'à la ligne séparative des lots numéros 9b et 10 du Rang II de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit, soit la limite Ouest de la Ville d'Isle Maligne susdite et la limite Ouest de la Ville de Riverbend susdite; la ligne séparative des lots numéros 9b et 10a du Rang I de l'Île d'Alma, Canton Delisle susdit, soit la limite Ouest de la Ville de Riverbend susdite; la ligne séparative des lots numéros 9c et 10b du Rang I de l'Île d'Alma du Canton Delisle susdit, soit la limite Ouest de la Ville de Riverbend susdite jusqu'à la Rive Nord de la Rivière Petite Décharge; la limite Ouest de la Ville de Riverbend susdite, traversant la Rivière Petite Décharge susdite jusqu'à la limite Sud de la Ville de Riverbend susdite; la limite Sud de la Ville de Riverbend susdite sur une partie du lot numéro 21 et sur toute la largeur des lots numéros 20c, 20b, 20a, 19b et 19a du Rang IX du Canton Signay susdit jusqu'à son point d'intersection avec la ligne séparative des lots numéros 18a et 19a du Rang IX du Canton Signay susdit, soit la limite Ouest de la Ville de St-Joseph-d'Alma susdite, point de départ.

Lequel territoire à être détaché de la Municipalité de St-Joseph-d'Alma Paroisse dans le Comté Municipal de Lac St-Jean-Est, pour être annexé à la Ville de St-Joseph-d'Alma, dans le Comté Municipal de Lac St-Jean-Est.

(2) — Toutes taxes et contributions ci-devant établies et imposées sur les immeubles détachés de la municipalité de St-Joseph-d'Alma Paroisse et annexés à la Ville de St-Joseph-d'Alma, resteront dûes et seront payées à la corporation de St-Joseph-d'Alma pour et jusqu'à l'année 1954 inclusivement, et cette dernière, en tout temps, conservera tous ses droits et privilèges pour percevoir et réaliser le paiement des dites taxes et contributions.

(3) — Le rôle d'évaluation et de perception, actuellement en vigueur dans la municipalité de St-Joseph-d'Alma sera et demeurera le rôle d'évaluation et de perception pour la partie du territoire annexé à la Ville de St-Joseph-d'Alma, jusqu'à ce que la Ville ait préparé et homologué un nouveau rôle d'évaluation et de perception comprenant tout le territoire annexé par le présent règlement.

(4) — Le territoire décrit ci-dessus et annexé au territoire actuel de la Ville de St-Joseph-d'Alma fera partie des quartiers auxquels il touche, soit les quartiers Est et Nord, en prolongeant les limites actuelles des dits quartiers de la Ville de St-Joseph-d'Alma.

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

(Signé) PAUL LEVASSEUR, maire

(Signé) J.-E. COTE, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE ROBERVAL
LA VILLE DE ST-JOSEPH-D'ALMA

REGLEMENT No. 155

Ayant pour objet d'amender le Règlement No. 154
VENDREDI LE ONZE DECEMBRE MIL NEUF CENT CINQUANTE-TROIS :
Reprise de l'assemblée du conseil municipal de la Ville de St-Joseph-d'Alma tenue le 7 décembre 1953 et ajournée à ce jour; sont présents:

Son Honneur le Maire, M. Paul Levasseur et MM. les échevins J.-Edm. Martel, Arthur Harvey, Albert Fortin, Lucien Collard, Phil. Girard, Laurent Simard et Roméo Fortin.

Le règlement suivant est adopté en première et deuxième lecture, comme suit:

Le règlement No. 154 est amendé en ajoutant après l'article 4, dudit règlement No. 154, l'article suivant:

(5) — La Ville de St-Joseph-d'Alma paiera à la municipalité de St-Joseph-d'Alma toute proportion de la dette de celle-ci correspondant lors de l'entrée en vigueur du présent règlement à la proportion d'évaluation foncière perdue par la municipalité de St-Joseph-d'Alma à raison de la dite annexion. Quant au système d'aqueduc construit à cet endroit il deviendra propriété de la Ville de St-Joseph-d'Alma qui absorbera en son entier la dette contractée par la municipalité de St-Joseph-d'Alma à cette fin.

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

(Signé) PAUL LEVASSEUR, maire

(Signé) J.-E. COTE, secrétaire-trésorier

EXTRAIT DES MINUTES d'une séance du conseil de la Ville de St-Joseph-d'Alma, tenue à l'endroit et aux heures ordinaires des séances, le SEPT décembre 1953, à laquelle étaient présents: Son Honneur le Maire Paul Levasseur et messieurs les échevins J.-Edm. Martel, Art. Harvey, Albert Fortin, Lucien Collard, Philippe Girard, Laurent Simard, Roméo Fortin.

L'échevin Collard propose, secondé par l'échevin Roméo Fortin et résolu unanimement que le règlement No. 154, ayant pour objet l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de St-Joseph-d'Alma décrit dans le susdit règlement, soit et est adopté en première lecture.

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal de la Ville de St-Joseph-d'Alma, volume 2, page 2292.

(Signé) J.-E. COTE, secrétaire-trésorier

(Signé) PAUL LEVASSEUR, maire

EXTRAIT DES MINUTES d'une séance du conseil de la Ville de St-Joseph-d'Alma, tenue à l'endroit et aux heures ordinaires des séances, le ONZE décembre 1953, à laquelle étaient présents: Son Honneur le Maire Paul Levasseur et messieurs les échevins J.-Edm. Martel, Art. Harvey, Albert Fortin, Lucien Collard, Philippe Girard, Laurent Simard, Roméo Fortin.

(1) L'échevin Girard propose, secondé par l'échevin Simard et résolu unanimement que le règlement No. 154, ayant pour objet l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de St-Joseph-d'Alma, décrit dans le susdit règlement, soit et est adopté en deuxième lecture.

(2) Il est proposé par l'échevin Simard, secondé par l'échevin Girard et résolu unanimement que le règlement No. 155, ayant pour objet d'amender le règlement No. 154, soit et est adopté en première et deuxième lecture.

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal de la Ville de St-Joseph-d'Alma, volume 2, page 2296.

(Signé) PAUL LEVASSEUR, maire

(Signé) J.-E. COTE, secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIEE,
J.-E. COTE, sec.-trés.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF ROBERVAL

PUBLIC NOTICE

We, the undersigned, J.-E. Côté, secretary-treasurer of the town of St-Joseph-d'Alma, and Joseph Larouche, mayor of the Municipality of St-Joseph-d'Alma "Parish", hereby certify and give public notice as follows:

- (1) — The copies of the by-laws bearing numbers 154 and 155 of the by-laws of the Town of St-Joseph-d'Alma, annexed to the present notice, are the true copies of the by-laws which will be submitted to the Municipal Council of the Town of St-Joseph-d'Alma for final adoption after the expiration of thirty (30) days from the date of the posting of the present notice.
- (2) — The electors-proprietors, having the right to vote, and whose property is located in that part of the Municipality of St-Joseph-d'Alma "Parish" which is to be annexed, are invited to attend a general meeting to be held on January 25th, 1954, at 10 o'clock in the Salle St-Jean-Baptiste, at St-Joseph-d'Alma, for the purpose of considering said by-laws and approving or disapproving thereof.

And we have signed these presents, at St-Joseph-d'Alma, this 5th day of January 1954.

(Signed) J.-E. COTE, secretary-treasurer
of the Town of St-Joseph-d'Alma.

(Signed) JOSEPH LAROUCHE, Mayor of the
Municipality of St-Joseph-d'Alma "Parish".

TRUE COPY,
J.-E. COTE, secretary-treasurer

PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF ROBERVAL
CITY OF ST-JOSEPH-D'ALMA

BY-LAW No. 154

The subject of by-law No. 154, is the annexion of a territory division of the Parish of St-Joseph-d'Alma known as "Village St-Georges" and lots situated in the Saguenay Range.

MONDAY, DECEMBER 7th, 1953:

Regular Session of the municipal Council of the City of St-Joseph-d'Alma, held at the usual place and hour of ordinary meetings; at which are present: H.W. the Mayor Paul Levasseur, and the Aldermen: J.-E. Martel, A. Harvey, Albert Fortin, Lucien Collard, Phil. Girard, Laurent Simard, Roméo Fortin.

The following standing order is adopted at the first reading:

WHEREAS, since these very years, the City of St-Joseph-d'Alma is continually spreading out and that its territory must be enlarged to face the situation;

WHEREAS this developpement is particularly intensive from East and North-West sides or the actual territory of the City;

WHEREAS a number of concerned landlords ask for the annexion of their properties to the City of St-Joseph-d'Alma, in order to get the municipal and absolutely necessary utilities or services;

A MOTION IS MOVED by Lucien Collard

BACKED by Roméo Fortin

AND AGREED UNANIMOUSLY

THAT A BY-LAW, bearing No. 154, be and is decided and that it be decreed by the said by-law as following:

— (1) — The City of St-Joseph-d'Alma annexes to its actual territory as described and determined by letters-patent, dated on the 17th December 1924, the following territories, entirely located in the Parish municipality of St-Joseph-d'Alma:

a) A territory situated in Township Labarre, including with reference to the official cadastral plan for the said Township, all lots or part of lots and their present or future subdivisions, as well as the roads, water courses or any parts there of which are situated within the following limits, namely:

Starting from the point of intersection of the separative line of lots No 1a and 2a of Saguenay Range, Township Labarre with the separative line of the lot No 37 Range IV of the said Township Labarre and Range Saguenay of the said Township Labarre; thence passing by the following lines and demarcations in continuity the ones from the others; the dividing line of lots No 1a and 2a and 1b and 2b of the Range Saguenay of the said Township Labarre, that is to say the East limit of the City of St-Joseph-d'Alma, till the South bank of the River Petite Decharge; the South bank of the River Petite Decharge on the width of lots No 2a, 2b, 3a, 3b of Range Saguenay of the said Township Labarre; the demarcation line of lots No 3a and 4b from Saguenay Range of the said Township Labarre, until the separative line of the lot No 37 from Range IV and Saguenay Range of Township Labarre on the width of lots No 3b, 3a, 2b, 2a from Saguenay Range of the said Township Labarre as far as its point of intersection with the separative line of lots 1a and 2a of the said Saguenay Range of Township Labarre, starting point.

Which territory to be detached from the Municipality of St-Joseph-d'Alma Parish in the County of Lake St John East and be annexed to the City of St-Joseph-d'Alma in the Municipal County of Lake St John East.

b) A district situated in the Township Signay and Island of Alma Township Delisle including, with reference to the plans and registers for the said Townships, all lots or part of lots and their present and future divisions as well as roads, water courses or any parts there of enclosed in the following limits, namely:

Starting from the intersection point of the West bounds of the City of St-Joseph-d'Alma, that is to say, the separative line of lots No 18b, 19a of the Range IX, Township Signay, with the South bound of the City of Riverbend, from that place going through the following and demarcations all along one and the other: the West limit of the Town of St-Joseph-d'Alma, that's to say the separative line of lots No 18b and 19a and the separative line of lots No 18a and 19a from Range IX Township of Signay as far as a point situated in this said separative line and at a distance of one hundred (100.0) feet south of the south line of the road of Range IX of the said Township Signay (St-Joseph Street); the line beginning from that said point, going across lots No 19a and 19b of said Range IX, Township Signay to join in straight line a point situated in the separative line of lots No 19b and 20a of said Range IX, Township Signay and at a distance of (100) one hundred feet south of the South line of the road of Range IX in said Township Signay; the line beginning from that said point, crossing the lot No 20a of the said Range IX, Township Signay to join in straight line a point situated in the separative line of lots No 20a and 20b of the said Range IX Township Signay and at a distance of one hundred (100.0) feet south of the said South line of the road of Range IX, Township Signay; the line beginning from that very point, going across the lot No 20b, Range IX of the said Township Signay, to join in straight line a point situated in the separative line of lots No 20b and 20c of the said Range IX, Township Signay and at a distance of (100.0) one hundred feet said South line of Range IX road, Township Signay; the line starting from that said point, going across the lot No 20c Range IX of the said Township Signay to join in straight line a point situated in the separative line off lots 20c and 21 Range IX of the said Township Signay and at a distance of one hundred (100.0) feet south of the South line of Range IX road, Township Signay as up mentioned; the line beginning from that said point crossing the lot No 21, Range IX, of the said Township Signay, to join in straight line a point situated in the separative line of the lots No 21 and 22 of the said Range IX Township Signay and at a distance of one hundred (100.0) feet south of the said South line of the road, Range IX, Township of Signay; the line originating from that very point, going across the lot No 22 of the said Range IX of Township Signay, to join in straight line a point situated in the separative line of lots No 22 and 23 of the said Range IX, Township Signay and at a distance of one hundred (100.0) feet south of the said South road of Range IX Township Signay; the separative line of lots No 22 and 23 of the said Range IX Township Signay, until that last point to its point of intersection with south bank of the River Petite Decharge; the line beginning from that said point of intersection to join in straight line the point of intersection of the North bank of the River Petite Decharge with the separative line of lots No 12 and 13a of the Range I of the Island of Alma, Township Delisle; the separative line of lots No 12 and 13a, Range I, Island of Alma, said Township Delisle; the separative line of lots No 12 and 13a of Range 11, Island of Alma, in the said Township Delisle; the separative line of Ranges II and III of the Island of Alma, said Township Delisle till the separative line of lots No 12 and 13 of Range III, Island of Alma, said Township Delisle; the separative line of lots No 12 and 13, Range III, Island of Alma, in the said Township Delisle as far as the South Bank of River Grande Decharge. The South bank of the River Grande Decharge until the separative line of lots

No 11 and 12, Range III, Island of Alma in the said Township Delisle, that is to say the West limit of the City Isle Maligne; the separative line of lots No 11 and 12 Range III, Island of Alma, in the said Township Delisle, that is to say the West limit of the City Isle Maligne as far as the separative line of Ranges II and III, Island of Alma, the said Township Delisle; the separative line of Ranges II and III, Island of Alma, in the said Township Delisle, that is to say the limit of the said City Isle Maligne until the separative line of lots No 11 and 12 of the Range II, Island of Alma, the said Township Delisle, that is to say the West limit of the City Isle Maligne, the separative line of lots No 11 and 12, Range II, Island of Alma, the said Township Delisle or the West limit of the said City Isle Maligne as far as the South limit of the said City Isle Maligne. the south limit of the said City Isle Maligne until separative line of lots No 9b and 10 of Range II, Island of Alma, in the said Township Delisle that is to say the West limit of the said City of Isle Maligne; the separative line of lots No 9b and 10, Range II, Island of Alma, in the said Township Delisle, that is to say the West limit of the said City Isle Maligne and the limit West of the City of Riverbend as far as the separative line of Ranges I and II, Island of Alma, the said Township Delisle; the separative line of lots No 9b and 10a of Range, I, Island of Alma, said Township Delisle, that is to say the West limit of the said City of Riverbend; the separative line of lots No 9c and 10b of Range I, Island of Alma, said Township Delisle, that is to say the West limit of the said City of Riverbend until the North bank of the River Petite Decharge; the West limit of the said City of Riverbend crossing the River said Petite Decharge, as far as the south limit of the said City of Riverbend; the south limit of the said City of Riverbend on one part of the lot No 21 and on all the width of lots No 20c, 20b, 20a, 19b and 19a, Range IX, Township Signay up to its point of intersection with the separative line of lots No 18a and 19a Range IX, Township Signay, that is to say the West limit of the City St-Joseph-d'Alma point of departure.

Which territory to be detached from the municipality of St-Joseph-d'Alma Parish in the municipal County of Lake St. John East, and to be annexed to the City of St-Joseph-d'Alma, in the municipal County of Lake St. John East. — (2) — All taxes and contributions formerly established and bestowed on the real estates separated from the Municipality of St-Joseph-d'Alma Parish and annexed to the City of St-Joseph-d'Alma will remain owed and will be paid to the Corporation of St-Joseph-d'Alma for and until the year 1954 inclusively, and this last one, at all times, will keep all its rights and privileges to collect and realize the payment of the up said taxes and contributions.

— (3) — The valuation and perception roll, actually in force in the Municipality of St-Joseph-d'Alma will be and stay the valuation and perception roll for the annexed part of territory to the City of St-Joseph-d'Alma, until the City has prepared and confirmed a new roll of valuation and perception englobing all the territory annexed by the present law.

— (4) — The territory as above described and annexed to the actual territory of the City of St-Joseph-d'Alma will be a part of the Wards with which it is contiguous, that is to say Wards East and North, extending the actual limits or boundaries of the said Wards of the Town St-Joseph-d'Alma.

This by-law will be in vigour according to the law.

(Signed) PAUL LEVASSEUR, Mayor
(Signed) J.-E. COTE, secretary-treasurer

PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF ROBERVAL
CITY OF ST-JOSEPH-D'ALMA

BY-LAW No. 155

The object is to amend the Rule No 154

FRIDAY, DECEMBER 11th 1953.

Continuation of the meeting of the Municipal Council of the City of St-Joseph-d'Alma held on December the 7th 1953, and postponed to this very day; are present: H.W. the Mayor Paul Levasseur and the Aldermen: J.-E. Martel, A. Harvey, A. Fortin, L. Collard, Ph. Girard, Laurent Simard, R. Fortin.

The following by-law is adopted in first and second lecture, as it is said:

The No 154 by-law is amended by adding after the clause 4 of the said by-law No 154, the following stipulation:

— (5) — The City of St-Joseph-d'Alma will pay to Municipality of St-Joseph-d'Alma all proportion of the debt of this last one corresponding at the time of the entry in vigour of the present Rule to the proportion of land valuation lost by the Municipality of St-Joseph-d'Alma on account of the said annexion. As to the system of aqueduct built in this place it will become possession of the City of St-Joseph-d'Alma that will absorb in all the debt contracted by the Municipality of St-Joseph-d'Alma at this purpose.

This by-law will be in vigour according to the Law.

(Signed) PAUL LEVASSEUR, Mayor
(Signed) J.-E. COTE, secretary-treasurer

EXTRACT FROM THE MINUTES OF a meeting of the Council of the Town of St-Joseph-d'Alma held at the usual hours and place, the SEVENTH December 1953, at which were present His Worship the Mayor Paul Levasseur and Aldermen J.-Edm. Martel, Art. Harvey, Albert Fortin, Lucien Collard, Philippe Girard, Laurent Simard, Roméo Fortin.

On motion of Alderman Collard seconded by Alderman Roméo Fortin, it was unanimously resolved: that by-law number 154, for the purpose of annexion part of the territory of the Parish of St-Joseph-d'Alma described in the said by-law, be and is adopted on first reading.

Extract of the minutes book of the municipal council of the Town of St-Joseph-d'Alma, volume 2, page 2292.

(Signed) PAUL LEVASSEUR, Mayor
(Signed) J.-E. COTE, secretary-treasurer

EXTRACT FROM THE MINUTES OF a meeting of the Council of the Town of St-Joseph-d'Alma held at the usual hours and place, the ELEVENTH December 1953, at which were present His Worship the Mayor Paul Levasseur and Aldermen J.-Edm. Martel, Art. Harvey, Albert Fortin, Lucien Collard, Philippe Girard, Laurent Simard, Roméo Fortin.

(1) On motion of Alderman Girard seconded by Alderman Simard, it was unanimously resolved: that by-law number 154, for the purpose of annexion part of the territory of the Parish of St-Joseph-d'Alma described in the said by-law, be and is adopted on second reading.

(2) On motion of Alderman Simard seconded by Alderman Girard, it was unanimously resolved: that by-law number 155, for the purpose of amending by-law number 154, be and is adopted on first and second reading.

Extract of the minutes book of the municipal council of the Town of St-Joseph-d'Alma, volume 2, page 2296.

(Signed) PAUL LEVASSEUR, Mayor
(Signed) J.-E. COTE, secretary-treasurer

CERTIFIED COPIES
J.-E. COTE, secretary-treasurer

1953 est...

(Suite de la page 4)

M. J. Allan Bugesse, surintendant des propriétés de Saquenay Power, trouve une mort tragique au cours d'un accident près de St-Henri-de-Tailon.

Le Rév. Père Desmarais donne les Recettes du Bonheur Conjugal devant un auditoire choisi à Naudville.

JUILLET

M. le Chanoine Victor Tremblay jette de la lumière sur l'Histoire d'Alma, au cours d'une conférence, à Alma.

Le Rév. P. Muller, clôture la saison des conférences à l'École des Parents d'Alma.

À la fin de juin, nos quatre hardis voyageurs et leur Torue sont rendus à Mexico.

Un camion de Jonquière déverse, une charge de lourdes pièces de bois sur la rue Collard à Alma, et endommage deux automobiles.

L'Harmonie d'Alma présente un concert très apprécié à Naudville, sous les auspices de Molson.

Mlle Liliane Tremblay, remporte encore cette année un grand succès avec le récital de piano donné par ses élèves.

M. F.X. Ahern, assistant commissaire des incendies pour la province de Québec, remet à la Ville d'Alma deux certificats d'honneur en présence des chefs de police de la région réunis en assemblée à Alma.

M. Raoul Morissette, est élu président de l'École des Parents d'Alma.

La Ville d'Alma règle son problème d'aqueduc en allant chercher l'eau à l'Isle Maligne avec un tuyau de 18 pouces.

Lors de la revue des activités de la Chambre cadette d'Alma, le président régional déclare que la Chambre d'Alma est la plus vivante de la région.

Mire Mominique Lapointe est choisi candidat conservateur pour faire la lutte à Mire André Gauthier, candidat libéral, dans le comté du Lac St-Jean.

M. Albert Tremblay, sénateur du Jeune Commerce, est nommé président de la Chambre de Commerce Senior.

Le Conseil de Ville d'Alma achète la maison historique du fondateur d'Alma, M. Damase Boulanger, afin de la conserver.

Les Dames de l'U.C.F. d'Alma remporte un grand succès lors de leur exposition annuelle à la Salle Publique.

Le club de golfe de Riverbend remporte la première partie par 20 points contre le club de Port-Alfred.

La Société des Artisans du district No. 16 pose un geste historique en organisant un prêt d'honneur pour les étudiants.

Denis Tremblay, fils de M. et Mme Thomas Tremblay, se noie à St-Gédéon. Un mois auparavant, Jacques, de la même famille se noyait dans la Petite Décharge à Alma.

AOÛT

M. Lionel Mo:in, directeur du poste CHRL de Roberval, est nommé gérant du poste CFGT d'Alma.

M. l'abbé Léo Dufour, curé de St-Léon, est le héros d'une

belle fête paroissiale à l'occasion de son arrivée comme premier curé de la paroisse St-Pierre d'Alma.

M. et Mme Johnny Bergeron, de l'Île d'Alma, célèbrent leurs noces d'or à l'occasion d'une belle fête de famille.

Mme André Gauthier, est réélu député du Lac St-Jean, avec une majorité d'environ 2,000 voix.

M. Paul Tremblay, journaliste à l'emploi du Soleil est engagé par le Progrès du Saquenay.

La Ville d'Alma accorde un important contrat à la Canadian General Electric pour le matériel d'une nouvelle sous-station très moderne.

Un camion conduit par M. Maurice Côté cause une interruption de l'électricité à Alma, après avoir brisé un poteau.

La Locale des Artisans d'Alma organise une fête champêtre qui remporte un grand succès à St-Gédéon.

La Fédération des Employés de Commerce tient un congrès de trois jours à Alma, et repart après avoir fait le tour du Lac St-Jean.

Rosaire Desgagnés d'Alma se noie dans le Lac Frédéric, près de Timmins, en Ontario.

Le Conseil de Ville d'Alma se prononce en faveur de l'élargissement de la côte de la rue St-Joseph.

La Commission Scolaire d'Alma nomme un directeur des études en la personne de M. Louis-Philippe Bédard.

Le contrat pour la construction de l'aqueduc d'Alma est accordé à la Belle Construction Limitée, au prix de \$140,917.

M. Marcel Tremblay est réélu président de l'Harmonie d'Alma.

M. Alfred Martel est nommé gérant de la coopérative La Paroissiale.

Les Frères de l'Instruction Chrétienne prennent possession du nouveau collège de Naudville.

La Compagnie du Téléphone Saquenay-Québec fait l'achat de trois terrains à Alma, pour la construction prochaine d'un édifice qui servira pour l'automatique.

La Ville d'Alma accorde son centième permis de construction et voit son évaluation municipale augmenter d'environ un million.

M. Jean-Jacques Fortin, du Poste CHRC Québec, devient directeur des programmes à CFGT.

(A suivre)

H.-JULIEN LEMIEUX

Ingénieur - Conseil
Arpenteur - Géomètre
Sub-divisions
Certificats de localisation
Edifice LAURENT SIMARD
59, rue Collard A L M A
Tél.: Bur. 235a2 - Rés. 231

Dr NICOL CLOUTIER

CHIRURGIEN - DENTISTE
Bureau: "Edifice Welle Maltais"
51, rue Sacré-Coeur
TEL.: 812 - A L M A

RECULEZ-VOUS ...

Ou ...

ECONOMISEZ-VOUS ?

Rester immobile
est impossible
quand il s'agit
d'argent.



Vous reculez ...
ou vous avancez.

Jetez donc un coup d'oeil
sur l'an dernier.

Votre épargne a-t-elle
augmenté ou diminué?



Et maintenant la nouvelle année.

Prenez la ferme décision de mettre
à la banque une somme régulière
à chaque paye.

Vous en éprouverez
une telle sérénité
d'esprit que vous
aurez toute l'année
un visage souriant.



Vous aimerez
épargner à "MA BANQUE" en 1954

BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

SUCCURSALES à votre service à ST-JOSEPH D'ALMA
et dans les ENVIRONS

Succursale de St-Joseph d'Alma: DANIEL DAIGLE, gérant
Isle Maligne (sous-agence):
ouvert tous les deux vendredis, le jour de la paye
Succursale de Naudville: VICTOR LALONDE, gérant
Succursale de Chicoutimi: ROMÉO AUDET, gérant
Succursale d'Arvida: J. RODOLPHE LAVOIE, gérant

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA VIE DEPUIS 1817

Imposantes funérailles à Mme Ls-Ph. Côté

Ste-Croix (DNC) — Le 22 décembre eurent lieu les funérailles de Mme Ls-Philippe Fortin-Côté, née Brigitte Tremblay, décédée le 19, subitement, à l'âge de 26 ans et 3 mois.

Le service fut chanté par M. l'abbé Adolphe Côté, aumônier de l'Orphelinat de Chicoutimi et oncle de la défunte. Il était assisté de M. le curé L. Gaudreault de Ste-Croix et de M. le vicaire Sabin Lavigne de St-Jérôme comme diacre et sous-diacre. La croix était portée par

M. Gustave Côté cousin, alors que Mme Gustave Côté en portait les rubans. Le corps par: MM. Roland Côté, Jean-Paul Langevin, Clément Voyer, Jacques Côté et M. Gilbert, cousins et par M. Ls-Georges Gagnon.

Les rubans du corps par Mmes Clément Voyer, Jacques Côté, Almas Boudreault et Jos-Henri Plourde.

La bannière des Dames de Ste-Anne par Mmes Georges Lapointe, Omer Rodrigue, Lucien Boudreault, Adélar Lapointe, Edgar Lachance et Henri Laprise. Mmes Jacques Côté et Clément Voyer firent la que-

te pendant le service.

Un grand nombre de parents et d'amis suivaient le corps notamment le Dr A. Auger, M.A.L. d'Alma, le Dr Fernand Lamy, de St-Jérôme, son beau-père M. Didyme Côté, les membres des familles Côté et Gilbert et plusieurs autres des parents nommés ci-après.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Francine 3 ans et Jean-Philippe, 3 semaines; sa mère Mme Dydime Côté; ses soeurs: Mme Marc-Aurèle Larouche (Fernande) d'Alma, Mme A. Gagné, (Anna-Marie) de Ste-Monique, Mme Dominique Larouche (Jeanne-Mance) de Kénogami et Mme Henri Poulin (Madeleine) de Kénogami et Mme Armand Grenier (Solange) de Ste-Jeanne d'Arc et un frère M. Gaston Tremblay de Kénogami; ses belles soeurs: Mme Gaston Tremblay, de Kénogami, Mme Wilfrid Lapierre, de Washua, E.-U., Mme Thomas-Louis Tremblay, de Chambord, Mme Paul Lapointe d'Alma et Mme Paul Fortin, de Chicoutimi; ses beaux-frères: MM. Marc-Aurèle Larouche d'Alma, Armand Gagné de Ste-Monique, Mominique Larouche et Henri Poulin de Kénogami, Armand Grenier, de Ste-Jeanne d'Arc, Paul Fortin de Chicoutimi, Edmour Fortin de Washua, E.-U. et Marc-André Fortin de Chambord.

A la famille si cruellement éprouvée vont nos plus vives condoléances.

Isle Maligne

(DNC) — Va-et-Vient

M. et Mme Albert Ouellet ont passé la fin de semaine chez des parents et Jonquière et Kénogami.

M. Albert Belley de Shipshaw était de passage en notre ville en fin de semaine.

M. Norman Ross de Montréal a passé quelques jours dans sa famille.

MM. Jacques Côté et Christian Pilote étudiants à Québec ont passé Noël et le Jour de l'An dans leur famille.

M. Roger Lapointe de Montréal était de passage chez ses parents M. et Mme Charles Lapointe, à l'occasion des Fêtes.

Mlle Patricia Nayler étudiante à Stanstead, a passé les Fêtes dans sa famille.

Mlle Iris Berry de Toronto, a passé le jour de Noël et de l'An chez sa mère Mme Oscar Theodore Hoite Berry.

M. et Mme Harry Jewell ont passé la fin de semaine à Shipshaw, où Mme Jewell a visité sa soeur Mme W. McClintock.

M. et Mme William Clow ont passé le jour de Noël chez des parents, à Cardinal, Ontario.

M. Boris Grecoff de Bersimis a passé quelques jours dans sa famille.

M. Olivier Makila travaillant dans l'Abitibi a passé quelques jours dans sa famille.

Mlle Miriam Allan a passé les temps des Fêtes à Arvida.

M. et Mme Thomas Reid sont de retour d'un voyage à London, Ontario.

Mme Kelly a passé la fin de semaine à Kénogami, où elle a assisté aux fiançailles de son neveu.

M. Ian Ross de Montréal était en visite chez ses parents, M. et Mme Donald Pauzer Ross.

Mme J. Walker de Montréal a passé quelques jours chez son beau-frère, M. et Mme B.A. Walker.

Les propriétaires...

(Suite de la page 3)

Il y a une vérité évidente qu'on ne saurait s'expliquer comment il peut encore se trouver des hommes intelligents pour l'ignorer à savoir qu'en demeurant passifs l'on ne solutionnera jamais rien et qu'en s'organisant l'on ne peut qu'améliorer sa condition présente.

M. l'abbé Nadeau appuya sur la nécessité de développer un esprit fraternel au sein d'une association où la confiance et le respect mutuels; la compétence et la garantie morale; la loyauté et le respect des tarifs fixés; enfin la valeur réelle des membres soient pour la population une raison inéluctable d'encouragement et de préférence. Il conclua par ces mots: "vous mériterez l'aide d'autrui dans la mesure où vous vous aiderez vous-mêmes".

(Communiqué)

M. David Findley est de retour d'un voyage à Peterborough où il a visité son amie, et à Kingston où il a visité son frère.

Mlle Louise Douglas a passé quelques jours à Montréal où elle a visité des amis.

M. Dave Findleson a passé la fin de semaine à Toronto.

M. Guy Drolet de la R.C.A.F. est actuellement en vacances dans sa famille; après celle-ci, il se rendra à Vancouver où il sera stationné pour quelque temps. Nous lui souhaitons bonne chance.

EXIGEZ TOUJOURS

de votre épiciers

REGIONAL

UN PRODUIT DE HAUTE QUALITE

Fabriqué par: JOS GIRARD & FILS — ST-BRUNO

C.-H. DESMEULES

151, rue Sacré-Coeur — Tél.: 393 — ALMA

NOS PRIX sont les plus bas en ville

RONDE de boeuf - la lb	.59
STEAK surlonge - la lb	.62
STEAK - T-Bones - la lb	.55
RONDE de veau - la lb	.55
CHOPS de veau - la lb	.49
DEVANT de veau - la lb	.26
PORC dans le filet - la lb	.59
PORC dans l'épaule - la lb	.52
LARD salé - maigre - la lb	.39
POULET frais - vidé - la lb	.59
DINDE vidée - la lb	.65
PORC haché frais - la lb	.47
STEAK haché - la lb	.35

LIVRAISON GRATUITE PAR TOUTE LA VILLE

Méridé Martel



100 Parc Central TEL. 250 ALMA

ORANGES Sunkist No. 252 - la dz	.39
BISCUITS chocolat Belmont Viau	.69
BISCUITS Petit Beurre Viau - la bte	.52
MELASSE - la pinte	.38
PURE Heinz pour bébés (asst) 3 btes	.27
CEREALES Food Heinz pour bébés	.23
SAVON en poudre Fab - gros format	.37

BOUCHERIE

CHOPS de porc - la livre	.58
VIANDE à tourtières fraîche - la lb	.55
LIEVRES frais - chacun	1.00

ROLAND JAUVIN

Téléphone 939 BOUCHER ALMA

Spéciaux de fin de semaine chez: Ph.-Aug. Bouchard

LA BOUCHERIE LA

PLUS MODERNE DE LA VILLE

STEAK haché la livre	.47
SAUCISSE fraîche la livre	.49
BOLOGNA la livre	.39
BOEUF à bouillir la livre	.39
CRETONS frais la livre	.39
JAMBON roulé la livre	.69
JAMBON (fesse) demi ou complet - la lb	.74

Ph.-Aug. Bouchard

DEUX BOUCHERS D'EXPERIENCE A VOTRE SERVICE

Tél.: 744

119 Sacré-Coeur ALMA

Fin de semaine

JUS de tomates de choix - 20 on. - 2 pr	.20
POIRES - 20 on. - 2 pour	.45
BLE D'INDE en sauce - 20 on. - 2 pour	.35
BISCUITS assortis - caisse de 4 lbs	1.30
BONBON mélangé Viau - une livre	.35
SAVON de toilette - 8 pains	.45
SAVON de toilette - 3 pains avec épon.	.35

AUSSI PRIMEURS DE LA SAISON AU PRIX DU MARCHÉ

Paul Bélanger

Voisin du Théâtre Alma

Rue Sacré-Coeur Tél.: 704 ALMA

N'HESITEZ PAS !

Si en trouvez, téléphonez



La Librairie Commerciale, Ltée

100 Cartier, Chicoutimi

Annonces classifiées

FEMME DE MENAGE disposerait de 4 jours par semaine. S'adresser A I BUREAU DU JOURNAL, Tél.: 217.

A LOUER — 3 appartements avec chambre de bain, eau chaude, électricité 220 volts. S'adresser à: GERARD HARVEY, 2e Rue Village St-Georges, Alma.

PERDUE — une montre pour homme en or blanc, bracelet métallique. Si trouvée, rapporter AU BUREAU DU JOURNAL ou 83, 5e rue Parc Central, Tél.: 1173, Alma. Récompense promise.



BELANGER, DALLAIRE, GAGNON & CIE
COMPTABLES AGRES
Téléphone: 2-3155 359 St-Dominique
JONQUIERE



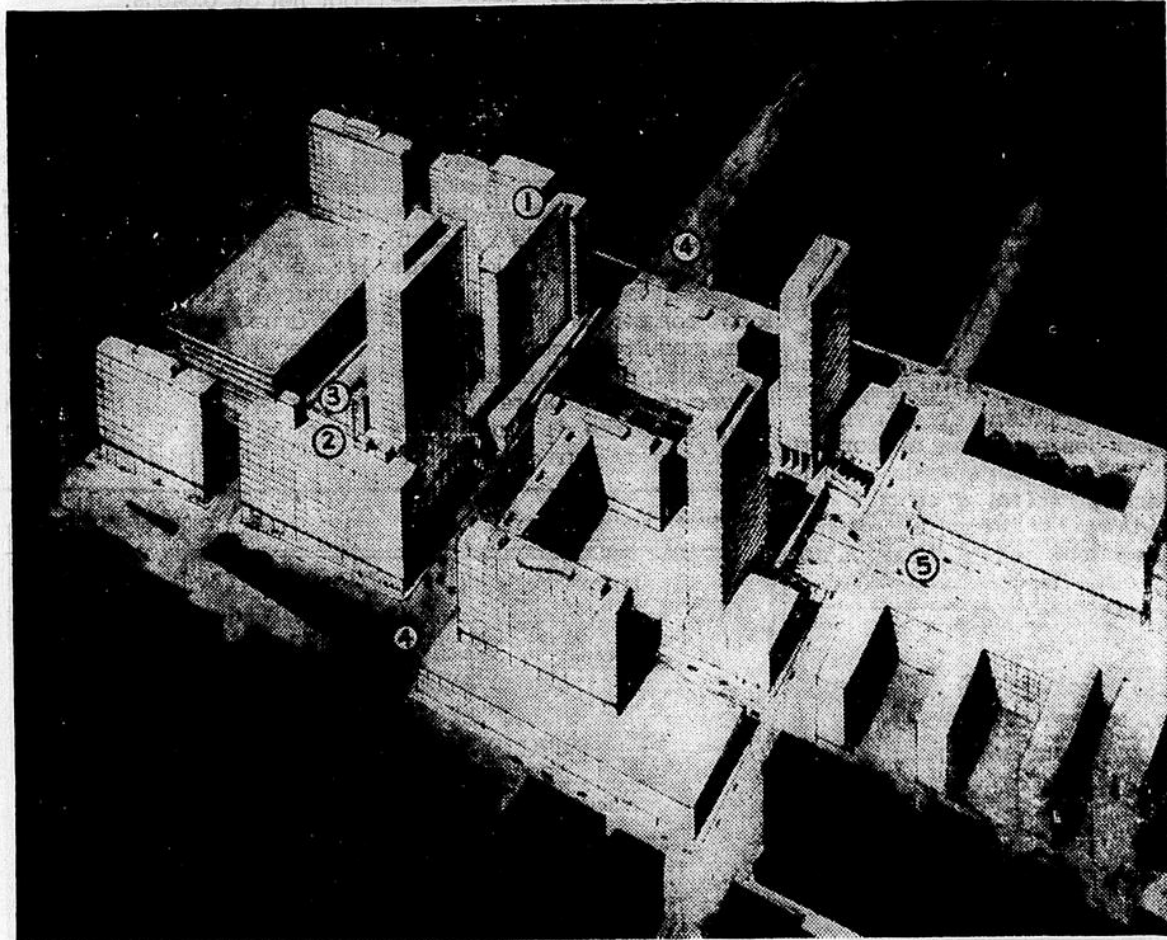
Pharmacie LEFEBVRE
Pharmacy

Justin LEFEBVRE prop.
B.A., B. Ph., L.Ph.

La plus grande pharmacie de la région.

Rue Sacré-Coeur ALMA

GRAND DÉVELOPPEMENT À MONTRÉAL



Au cours d'une récente conférence de presse, M. Donald Gordon, président du Canadien National, a expliqué les détails d'un vaste projet de développement sur l'emplacement de la Gare Centrale, à Montréal. Voici le plan général du projet: Le futur hôtel (1) de vingt étages coûtera environ \$20,000,000 et contiendra plus de 1,000 chambres. Il pourra recevoir 2,500 personnes à des banquets et plus de 4,000 à des réunions,

ce qui fera de Montréal l'un des plus importants centres de congrès en Amérique du Nord. On s'attend à ce que les travaux commencent au début de l'an prochain et qu'ils soient terminés dans environ trois ou quatre ans. L'édifice de l'Aviation internationale (2) a été inauguré en 1951 et se trouve à côté de l'édifice de 28 étages qu'on projette d'édifier pour loger les bureaux du Canadien National. La Gare Centrale (3),

La Municipalité Scolaire de St-Gédéon a vendu pour \$205,000.00 d'obligations

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de St-Gédéon, comté de Lac St-Jean-Est, ont vendu, mardi soir, 22 décembre, une émission de \$205,000 d'obligations par séries vingt ans. L'emprunt comprenant \$130,000 à 4% 1954-58 et \$75,000 à 5% 1959-73 a été adjudiqué au prix de 94.52 à un syndicat composé de La Corporation de Prêts de Québec, J.-E. Laflamme, Ltée et Grenier, Ruel & Cie, Inc. Le loyer net de l'argent emprunté est de 5.705%. Le Secrétaire de la Province a accordé un octroi total de \$130,953.25 pour cet emprunt.

C'était la première finance de la Commission Scolaire sur le marché des obligations.

Les titres qui peuvent être rachetés par anticipation portent la date du 1er décembre 1953 et ils échoient du 1er décembre 1954 au 1er décembre 1973 inclusivement, l'intérêt étant payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le capital et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Montréal, Québec ou St-Jérôme. L'emprunt est contracté en vertu d'une résolution en date du 28 septembre 1953 pour la construction d'une école au village et pour la construction de l'école no. 6. L'octroi de \$130,953.25 applicable exclusi-

vement au service du nouvel emprunt est payable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs de \$26,190.65 chacun, de 1954 à 1958 inclusivement.

L'évaluation imposable de la Commission Scolaire était de \$1,108,785 pour 1952-53. C'est la seule dette à long terme de la municipalité scolaire dont la population était de 1,750 âmes en 1953.

La famille...

(Suite de la page 2)

rent, au moment où St-François s'inclinait pour baiser le BAMBINO de cire, celui-ci étendit ses petits bras, et sourit.

Pourquoi célèbre-t-on trois messes à Noël ?

A Bethléem, au tout début de l'Eglise, on célébrait la naissance de l'Enfant-Dieu au milieu de la nuit. La coutume continue quand les reliques de la crèche furent transportées à Rome et c'est le Pape qui chantait la messe de minuit à Sainte-Marie-Majeure. Mais Rome possédait une assez forte colonie orientale, qui fréquentait l'église de Ste-Anastasie martyrisée le 25 décembre et ces Orientaux avaient demandé au Pape de venir célébrer une deuxième messe, en l'honneur de leur sainte martyre, aussitôt après la messe de Ste-Marie-Majeure. Enfin, le Saint Père, devant officier au matin de Noël dans sa propre Cathédrale, à St-Pierre. Peu à peu le privilège des trois messes s'est répandu et a été accordé à tous les prêtres.

(Suite, semaine prochaine)

BON 53F.53
JUSQU'AU FOND DU POT!
BEURRE d'ARACHIDES
"STABILISÉ"
Barbour

Henri Pelletier
Tél.: 270
212 Collard ALMA
MEUBLES

Ameublement de chambre à coucher — Cuisine moderne, en bois et chromée — Poêles — Réfrigérateurs — Lessiveuses — Radios — Lits pour enfant, une spécialité.

FOURNITURES

Arborite — Masonite — Veneer — Moulures à cadres — Moulures en bois et chromées — Peintures — Poignées, etc. — Meubles de tout genre sur demande.

Une visite est sollicitée

Le culte...

(Suite de la page 2)

langue dont ils ont appris les rudiments sur les genoux de leur mère.

Il n'est pas permis de se complaire bêtement dans une suffisance de mauvais aloi quand il s'agit de la langue française. Ce qu'il faut chez nous, c'est lutter et vaincre cette manie de l'après-pensé, de l'après-fait, fruit d'une civilisation qui n'est pas la nôtre, et revenir au culte qu'entretenaient nos pères pour le bien fait, le bien dit, parce que vraiment ils croyaient que "ce qui mérite d'être dit mérite d'être bien dit".

Semaine prochaine:
LE CANADA FRANCAIS SOUTIEN DE L'EGLISE



se rend à **VANCOUVER**

Tous les jours il quitte MONTRÉAL et dessert OTTAWA, WINNIPEG, SASKATOON, EDMONTON, JASPER. Il est composé de wagons-lits ordinaires et de wagons-lits-touristes, de chambrettes duplex, de compartiments, d'un wagon-salon-buffet, d'un wagon-restaurant et de voitures ordinaires.



THÉÂTRE CANADIEN

Mer. Jeu. — 6 et 7 janvier

L'ESCADRON BLANC
Film Français
avec Jean Chevrier et René Lefebvre
CORRIDA DE LA PEUR
Version Française
avec Mel Ferrar et Miro Slava

Ven. Sam. Dim. — 8, 9 et 10 janvier

LE ROUGE ET LE NOIR
Film Français
avec Rossano Brazzi et Valentina Cortese
ACTUALITES FRANCAISES
LA MAIN QUI VENGE
Version Française
avec Charlton Heston et Elizabeth Scott

Lun. Mar. — 11 et 12 janvier

BRAVE WARRIOR
En couleurs
avec John Hall et Christine Larsen
THE GLASS WALL
avec Vittorio Gassman et Gloria Grahame

Mer. Jeu. — 13 et 14 janvier

LES MAUDITS DU CHATEAU FORT
En couleurs
avec Richard Greene et Barbara Hale
LE 84 PREND DES VACANCES
Film Français
avec Rellys et Yves Deniaud

Alcan a remboursé \$19,882 à ses apprentis au cours des dix dernières années

Tous les apprentis qui complètent leur apprentissage reçoivent au bout de six mois de travail une partie des frais de leur cours par correspondance.

Au cours de la semaine dernière, quatre autres employés des usines locales de l'Aluminum Company of Canada, Ltd., MM. Roger DeVarenes, analyste, Eric Arseneault, ajusteur de machinerie, Wendell Gale, machiniste, et Cyrille Couturier, électricien, se voyaient rembourser les frais du cours

par correspondance qu'ils ont suivi durant leur apprentissage. Ce remboursement de frais a été fait en vertu du Plan d'apprentissage des employés d'Alcan. Ceci porte à 30 le nombre d'employés qui au cours de l'année 1953 ont été favorisés du remboursement de leurs frais d'apprentissage. Disons

en passant que ces frais sont remboursés six mois après qu'un apprenti a complété son apprentissage, pourvu qu'il soit encore au travail à l'usine. Cette année les frais de remboursement se sont élevés à \$4,330.

\$19,882 remboursés en dix ans

Depuis l'inauguration de ce plan d'apprentissage, la Compagnie a remboursé aux apprentis une somme de \$19,882. Au delà de 300 apprentis ont suivi le cours soit en partie ou en entier. La plupart d'entre eux se sont qualifiés comme analystes, ajusteurs de machinerie, dessinateurs, forgerons, machinistes, plombiers ou soudeurs. Fait à signaler, 83% des apprentis qui ont complété leur apprentissage travaillent encore pour la Compagnie.

Organisation du cours d'apprentissage

Le cours d'apprentissage, tel qu'organisé par Alcan, a pour but de faciliter aux jeunes employés qui ont des aptitudes techniques et qui travaillent aux usines d'Arvida, l'occasion d'apprendre un métier. Le cours est théorique et pratique. La partie théorique consiste en un cours par correspondance spécialement adapté aux besoins des jeunes ouvriers. Il porte surtout sur les mathématiques, dessins mécaniques et l'information technique ayant trait aux métiers qu'ils apprennent. Les cours par correspondance sont donnés par l'International Correspondance Schools, des Etats-Unis. Une fois que l'apprenti a terminé ses études et passé les examens prescrits par l'International Correspondance Schools et rempli les clauses du contrat qu'il signe lorsqu'il s'inscrit au cours d'apprentissage, la Compagnie lui rembourse la moitié des frais de son cours théorique.

Afin de faciliter leurs études, chaque semaine deux périodes d'une heure sont allouées aux apprentis pendant les heures régulières de travail et ce tout en recevant leur salaire régulier.

La partie pratique de l'entraînement technique du cours est donné à l'usine même et est étroitement surveillée par le département de l'Entraînement des employés de concert avec les départements concernés qui voient à ce que des cédules de travail soient établies de façon à diriger l'ap-

**VOUS ENTENDREZ
PARLER DE MOI A
PARTIR DU 7 FE-
VRIER SUR LES ON-
DES DE CFGT**

La paroisse de St-Gédéon sur le marché avec une émission de \$90,000.00

La paroisse de St-Gédéon (Lac St-Jean-Est) vend des 4½—5% séries vingt ans.

L'émission de \$90,00 par séries vingt ans de la paroisse de St-Gédéon, dans le comté de Lac St-Jean-Est, a été adjugée, lundi matin, 21 décembre,

prenti dans toutes les sections de l'usine et à assurer sa familiarisation avec les travaux les plus divers. Un instructeur du département de l'Entraînement surveille leurs études et voit à les aider dans celles-ci.

Après avoir complété son apprentissage d'une durée de quatre années au moins dépendant du métier choisi, l'apprenti est alors classé comme homme de métier et son salaire est révisé en conséquence.

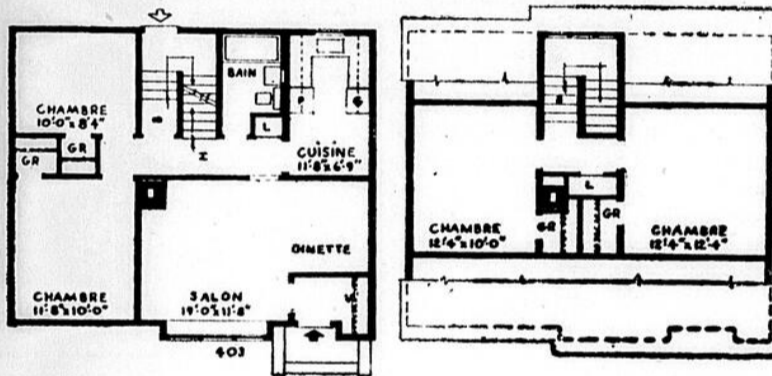
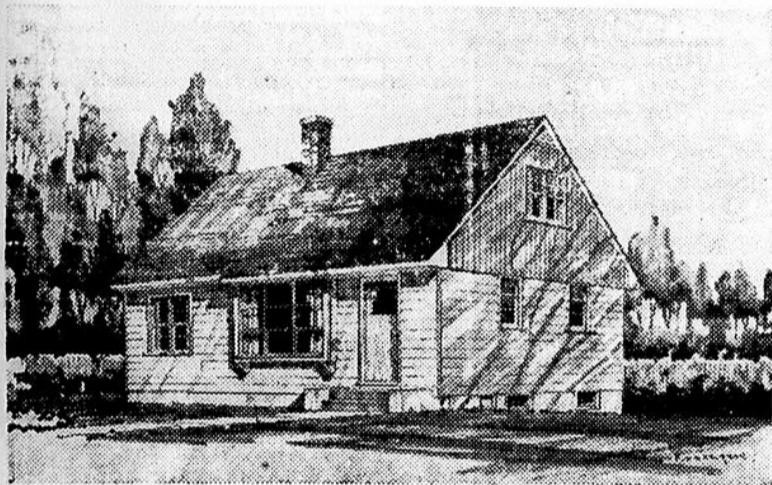
Des 300 apprentis qui ont suivi le cours à date, plusieurs sont venus des écoles techniques d'Arvida et de Chicoutimi. Dans leur cas, le cours d'apprentissage a été moins long, compte tenu de l'expérience acquise à ces écoles.

En 1954, une quinzaine d'employés recevront le remboursement en partie de leur cours d'études par correspondance.

à un syndicat composé de J.-E. Laflamme, Ltée, La Corporation de Prêts, de Québec et Grenier, Ruel & Cie, Inc. Le prix payé était de 92.25 pour \$35,000 à 4½% 1955-64 et \$55,000 à 5% 1965-74. Le loyer moyen net de l'emprunt se trouve être de 5.853%.

La finance antérieure de la paroisse sur le marché des obligations date de novembre 1952, soit lors de la vente de \$94,000 de titres à 4-5% séries 12 ans, au prix de 92, c'est-à-dire un coût net de 6.046%.

Les nouvelles obligations, que la corporation a la faculté de racheter par anticipation, sont datées du 1er janvier 1954 et elles échoient du 1er janvier 1955 au 1er janvier 1974 inclusivement, l'intérêt semi-annuel étant payable les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Le capital et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Québec, à Montréal ou à St-Jérôme (Métabetchouan). Autorisé par le règlement No. 100, l'emprunt est fait pour l'exécution de travaux d'aqueduc.



MODELE 403 — Cette maison d'un étage et demi, possédant quatre chambres à coucher, répondra aux besoins des familles nombreuses. Les lignes extérieures simples et la surface unie du toit sont au nombre des caractéristiques qui en réduisent énormément le coût de construction. Cette maison s'adaptera facilement aux familles en croissance, le premier étage pouvant être terminé au besoin seulement. Les dimensions extérieures sont de 30 pieds par 25 pieds quatre pouces. La superficie totale de plancher est de 1,169 pieds carrés et elle contient 16,680 pieds cubes. Il est possible d'obtenir les épures, à un prix modique, de tout bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Après un accident d'automobile,

Votre température monte "subito"

Si la garde-malade est jolie!

Mais, attendez la note finale.

Qui vous fera chanter si



vous n'avez pas d'assurances. N'attendez donc pas d'être rendu à l'hôpital pour vous protéger, ainsi que les membres de votre famille. Agissez en homme sage et consultez des agents consciencieux pour tous vos problèmes d'assurance; consultez:

HARVEY & BARIBEAU

COURTIERS EN ASSURANCES

Feu — Vie — Vol — Accident — Maladie, etc.

Edifice de la Caisse Populaire, 2e Etage

A L M A

Téls: 200 et 1262

Tremblay & Harvey

Avocats et Procureurs

J.-V. TREMBLAY, C.R.

GASTON HARVEY, B.A. L.L.L.

Bureau: Edifice B. de Montréal
C.P. 630 — ALMA — Tél.: 182

Raymond Lapointe

NOTAIRE

Téléphone: 1214

51, Rue Sacré-Coeur ALMA

Assurances - FEU - VIE - AUTOMOBILE

PLAN D'ASSURANCE AUTOMOBILE
AVEC REDUCTION DE 25%
POUR LES EMPLOYES DE

- L'ALUMINUM
- PRICE BROTHERS
- LES MARCHANDS

J.M. BELLEY

COURTIER EN ASSURANCES

Tel. 562

NAUVILLE, 108 BLVD. DE QUEN
LAC ST-JEAN